



## Dettes communes avec mon ex mari

Par **mosymalu**, le **06/06/2010** à **19:26**

Bonjour,

voila, en 99 nous avons contracté un credit avec mon mari ; en 2003 je divorce et je fais un dossier banque de france ,mon dossier est recevable etant seule avec 3 enfants et mes dettes sont gelées pour 24 mois ;;;de 2003 a 2010 aucune relances de mon créanciers et la surprise les huissiers me bloques mes comptes et j'ai le droit a une saisie attribution ; on me laisse le minimum vital (460 euros) avec 4 enfants a charge et 900 euros de prestations familiales ki sont saisies (environs 500 euros) je vis aujourd'hui au jour le jour et mes factures s'entassent ; j'aimerais savoir kel sont mes recours en sachant ke mon ex mari est protégé par un dossier banque de france et ne peut être saisi;un courrier a été fé au JEX mé ma été renvoyé, il faut alors ke je demande une aide juridictionnelle pour aviser un huissier : j'espère avoir de bons conseils pour ke je puisse m'en sortir sans trop de dégats ;; merci aux personnes ki m'aideront ;;; merci pour mes enfants

Par **amajuris**, le **07/06/2010** à **09:43**

bonjour,

le juge vous accordé un délai de grâce qui s'est écoulé maintenant les créanciers qui ont patienté demandent le remboursement des dettes de la communauté au conjoint le plus solvable.

vous deviez savoir que vos dettes n'étaient pas effacées et que les créanciers exigeraient d'être remboursés. les délais de grâce sont faits justement pour permettre au débiteur d'avoir le temps de s'organiser.

cordialement